



Garantie légale remboursement partiel

Par **phmle**, le **17/04/2009** à **23:22**

Bonjour,
suite au retour sous garantie (2 ans) d'un aspirateur défectueux le site de vente m'informe que ce dernier n'est pas réparable

le site me donne en échange un bon utilisable sur le site du montant de l'aspirateur diminué de 32% (correspondant selon le site et d'après la jurisprudence a 2% de retenue par mois d'utilisation au delà des 30 premiers jours soit 16 mois)

merci de bien vouloir me dire s'il s'agit bien d'une pratique légale, car au final je me retrouve lésé d'environ 23 euros sans compter les frais de port à ma charge lors de l'achat et pour le retour de l'aspirateur défectueux qui s'élèvent a environ 20 euros

en complément je me permets d'ajouter que le retour en SAV date d'un mois et que l'aspirateur est toujours vendu par le site (couleur différente mais références identiques)

merci
cordialement

Par **elg**, le **19/04/2009** à **19:52**

Bonsoir,

Que dis votre contrat de garantie à ce sujet?

D'autre part, de quand date précisément votre achat?

Cordialement

Par **phmle**, le **19/04/2009** à **20:21**

bonsoir,

je n'ai pas de contrat de garantie, car il ne s'agit pas d'une extension de garantie, il semble que ce soit la garantie constructeur (le site faisait apparaître la garantie sur le descriptif de l'aspirateur sans autre précision)

date de l'achat 12/11/2007

le retour a bien été accepté par le site dans le cadre de la garantie mentionnée

merci

cordialement